

CCR VALEUR

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN

Part R : FR0010608166

Part I : FR0010743872

Dénomination CCR VALEUR**Forme juridique** FCP de droit français**Société de gestion** CCR Asset Management**Gestionnaire comptable par délégation** : BNP PARIBAS Fund Services**Durée d'existence prévue** ce fonds a été créé pour une durée de 99 ans**Dépositaire / Conservateur** BNP PARIBAS Securities Services**Commissaire aux comptes** FIDUS**Commercialisateurs** CCR Asset Management / Groupe UBS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

Actions Internationales

Objectif de gestion

Le fonds vise prioritairement à battre, sur la durée de placement recommandée, la performance de l'indice STOXX EUROPE 600 NET RETURN.

Indicateur de référence**STOXX EUROPE 600 NET RETURN**

Eu égard au caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre, la gestion n'est corrélée à aucun indice ; cependant, la performance du fonds pourra être comparée à celle de l'indice Stoxx Europe 600 Net Return (libellé en euro, dividendes réinvestis), représentatif des 600 premières capitalisations des bourses européennes.

Stratégie d'investissement

Le fonds adoptera une stratégie d'investissement « value » qui consiste :

- à procéder, à travers une analyse rigoureuse de l'entreprise en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs, à la sélection d'actions jugées sous évaluées par le marché
- et à détecter un « catalyseur » (restructuration, cession d'actifs...) permettant d'anticiper la hausse du cours de bourse par rapport à la valeur industrielle de l'entreprise.

Le gestionnaire considère une action comme sous évaluée par le marché lorsque la valeur industrielle de l'entreprise est estimée supérieure au cours de bourse.

L'originalité du fonds repose sur une politique d'investissement concentrée sur les principales convictions « value » du moment en privilégiant les titres présentant individuellement les meilleurs potentiels d'appréciation (décote par rapport à la valeur industrielle), de ce fait elle ne saurait être liée en termes de titres, de secteurs, taille de capitalisations ou de pays, à la composition et à l'évolution de l'indicateur de référence qui pourrait entraîner une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur.

Globalement le fonds cherche à préserver un équilibre sectoriel contrôlé à posteriori.

Le fonds sera investi et exposé de façon permanente, à hauteur de 75 % minimum de l'actif, en actions de sociétés françaises ou dont le siège social est situé dans un Etat membre de l'Union européenne, et autres titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA – loi du 16/7/92 modifiée).

Les pays les plus importants de l'univers d'investissement sont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Le fonds pourra également intervenir sur les instruments dérivés soit en couverture des risques de change et "actions" du portefeuille – (tout en respectant l'exposition permanente minimum de 75% de l'actif sur les marchés d'actions) - soit en exposition du portefeuille (jusqu'à 110% de l'actif net) à des actions, secteurs d'activité ou indices de marché en vue de réaliser l'objectif de gestion.

Les opérations sur marchés à terme se feront dans la limite d'une fois l'actif du fonds, la surexposition étant plafonnée à 10% de l'actif.

L'exposition au risque de change pourra atteindre 100% de l'actif, dont 30% maximum sur des devises hors Communauté européenne.

Dans la limite de 10% maximum de son actif, le fonds pourra détenir des parts ou actions d'autres OPCVM de droit français, ou européens conformes à la Directive 85/611/CEE modifiée.

Les OPCVM détenus en portefeuille pourront être gérés par le gestionnaire ou toute société qui lui est liée au sens de l'article R. 214-46 du code monétaire et financier.

Egalement à titre accessoire, le fonds pourra avoir recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, des dépôts et des emprunts d'espèces.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque action et de marché : le fonds est fortement exposé, entre 75% et 110% de l'actif, au risque des marchés d'actions. Si les marchés baissent la valeur du fonds baissera.

Le Fonds peut être exposé à des sociétés de petites ou moyennes capitalisation. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent dans certaines conditions de marché présenter des risques pour les investisseurs.

Risque de change : Le FCP peut investir dans des titres des pays hors ou en OPCVM eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellés dans des devises autres que l'euro. Les fluctuations de ces monnaies par rapport à l'euro peuvent avoir une influence positives ou négative sur la valorisation des sous-jacents et donc du Fonds. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro correspond au risque de change. Le risque de change pour des devises autre que celles de la Communauté européenne est limité à 30% de l'actif.

Risque lié à la gestion du fonds : Le choix de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des cours de certains titres. Il existe donc un risque que le fonds ne soit pas à tout moment investi dans les valeurs les plus performantes.

Risque de perte en capital : le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection; il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

La description des risques, ci-dessus, ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Le détail de cette rubrique est mentionné dans la note détaillée du prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Tout souscripteur recherchant une valorisation dynamique du capital et qui accepte de s'exposer à un risque actions important.

Pour les parts R : tout souscripteurs

Pour les parts I : réservées aux personnes morales et institutionnelles

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée cinq ans

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	2% - négociable
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peut s'ajouter :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.*
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.*
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
		Part R	Part I
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net moyen	1,50% TTC – l'an taux maximum	0,90% TTC – l'an taux maximum
Commission de sur-performance	Actif net	Néant	
Prestataires percevant des commissions de mouvement :			
Le Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	102 euros TTC maximum	
La Société de gestion (CCR Asset Management)		0,40% TTC maximum	

Régime fiscal

Eligible au PEA

Les fonds communs de placement n'ayant pas la personnalité morale, ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés. Chaque porteur est imposé comme s'il était directement propriétaire d'une quotité de l'actif, en fonction du régime fiscal qui lui est applicable.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Modalités de souscription et de rachat

Les demandes sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 15h30 auprès du dépositaire, BNP PARIBAS Securities Services – 9, rue du Débarcadère – 93500 Pantin et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent le troisième jour ouvré qui suit la date de la valeur liquidative retenue.

Toutefois, toute demande de rachat portant sur plus de 10 % de l'actif du fonds devra être soit convenue avec la société de gestion soit assortie d'un préavis de 15 jours calendaires ; à défaut, la société de gestion se réserve le droit d'échelonner l'exécution de ladite demande de rachat, en fonction des conditions des marchés de cotation et sur une période qui ne pourra excéder 15 jours calendaires.

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre
(1^{ère} clôture : décembre 2001)

Affectation des résultats

Capitalisation

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

Quotidienne, sur la base des cours de clôture. L'OPCVM ne valorise pas les jours fériés légaux en France et/ou en cas de fermeture des marchés Euronext de Paris.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Disponible dans les locaux de la société de gestion : CCR Asset Management

Devise de libellé des parts

Euro

	Parts I	Parts R
Code Isin	FR0010743872	FR0010608166
Valeur liquidative d'origine	10 000 euros Création de la part I le 30 mars 2009	200 euros
Montant minimum de première souscription	100 parts	1 part

Les parts R sont fractionnées en millièmes depuis le 21 avril 2008. Les souscriptions sont recevables à partir d'une part entière minimum et au-delà avec des fractions de parts le cas échéant ;
Les parts I sont fractionnées en millième depuis leur création, soit le 30 mars 2009. Les souscriptions sont recevables à partir de 100 parts entières minimum et au-delà avec des fractions de parts le cas échéant.

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 22 décembre 2000. Il a été créé le 28 décembre 2000.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CCR Asset Management

44 rue Washington, 75008 Paris
tél : 01 49 53 20 04
e-mail : CCRAM-contact@ubs.com

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues si nécessaire auprès de CCR Asset Management ou sur son site internet : www.ccr-am.com

Le document « politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles la Société de Gestion a exercé les droits de vote au cours de l'exercice, sont à la disposition des porteurs, sur simple demande au siège social de la société de gestion.

Site internet de la société de gestion : www.ccr-am.com

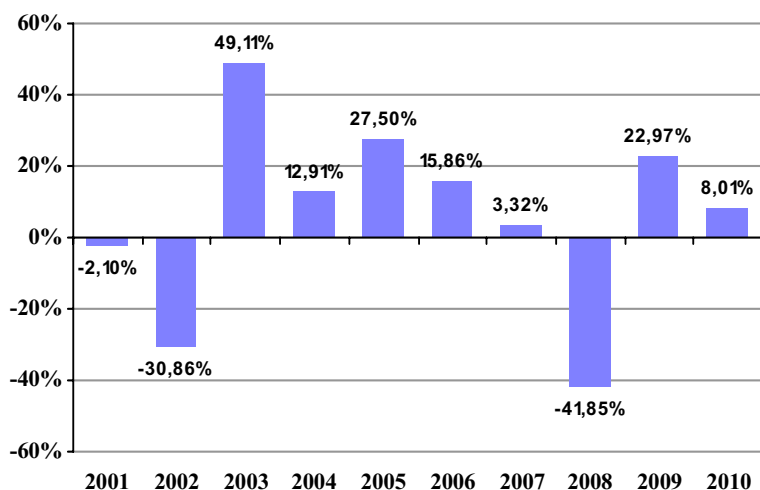
Date de publication du prospectus 1 juin 2011

Le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B - STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	8,01%	-8,25%	-1,56%
Indicateur de référence *	8,63%	-8,89%	-2,31%

AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons net réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués

* Dow Jones Stoxx 600 Price (libellé en euro, dividendes non réinvestis)

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais de fonctionnement et de gestion	1,5%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :	0%
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0%
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en :	1,38%
- commissions de sur performance	0%
- commissions de mouvement	1,38%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2,88%

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

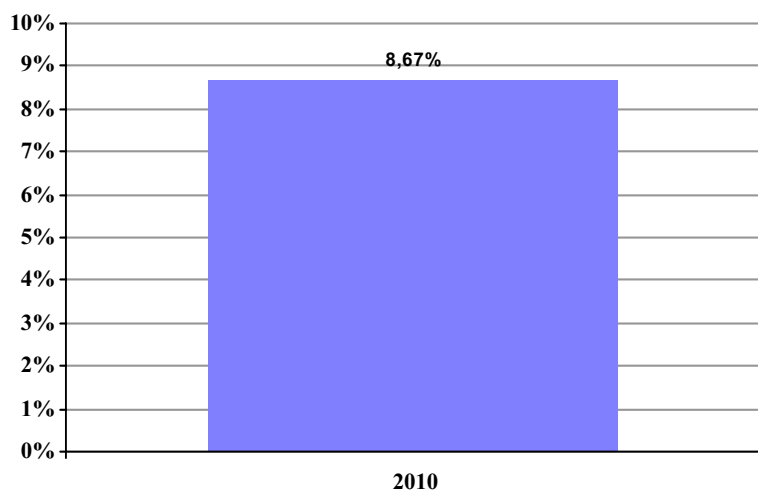
Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 2,30% de l'encours moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 254,86 de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15,15%
Titres de créance	5,56%

PARTIE B - STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	8,67%		
Indicateur de référence *	8,63%		

AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons net réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués

* Dow Jones Stoxx 600 Price (libellé en euro, dividendes non réinvestis)

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais de fonctionnement et de gestion	0,9%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0%
Autres frais facturés à l'OPCVM	1,38%
Ces autres frais se décomposent en :	
- commissions de sur performance	0%
- commissions de mouvement	1,38%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2,28%

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 2,30% de l'encours moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 254,86 de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15,15%
Titres de créance	5,56%